

INFORMATIONS PETITE ENFANCE
(À lire et à conserver par le demandeur)

Pour vous informer sur les différents modes d'accueil, leurs avantages et inconvénients, leurs coûts et trouver celui qui est le plus approprié à votre besoin et à celui de votre enfant, la ville réalise des « Réunions Informations Famille » tous les trimestres, **en visio**. Les dates et liens de connexion se trouvent sur le site internet de la Ville.

Tous les établissements présents sur la commune sont soutenus financièrement par la CAF et le département des Hauts-de-Seine.



Accueil en crèche collective

Vous souhaitez confier votre (futur) enfant, en crèche collective dans l'une des 4 structures de la commune. Afin de faciliter vos démarches, **UN seul dossier** est nécessaire pour **toutes les crèches** de la commune.

Nous vous rappelons que **l'accueil en crèche est réservé prioritairement aux enfants Vaucressonnais dont les deux responsables légaux exercent une activité professionnelle ou assimilée.**

Les parents en **congé parental** ne peuvent bénéficier d'un accueil en crèche de plus de **2 jours** par semaine.

Le dossier d'inscription **sur la liste d'attente** se fait à partir du **1^{er} jour du 6^{ème} mois de grossesse**, selon le calendrier ci-dessous :

Date début de grossesse	Mois inscription (6 mois + 1 jour)	Mois de naissance
Janvier	Juillet	Octobre
Février	Août	Novembre
Mars	Septembre	Décembre
Avril	Octobre	Janvier
Mai	Novembre	Février
Juin	Décembre	Mars
Juillet	Janvier	Avril
Août	Février	Mai
Septembre	Mars	Juin
Octobre	Avril	Juillet
Novembre	Mai	Août
Décembre	Juin	Septembre

Complété des pièces justificatives suivantes :

- La pièce d'identité **des deux responsables légaux**
- Un justificatif de domicile** de la **résidence principale** de moins de 3 mois (promesse de vente, quittance de loyer, facture énergie / téléphonie fixe),
- En cas d'hébergement, une attestation d'hébergement avec justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant + attestation CAF ou SS de l'hébergé à l'adresse de Vaucresson,
- Une **attestation de grossesse** ou une copie du **livret de famille** ou un extrait **d'acte de naissance**.
- Le dernier **avis d'imposition** des 2 responsables légaux
- Les **deux derniers bulletins de salaire** ou autres justificatifs d'activités professionnelles **des deux responsables** pour les demandes en journées complètes.

(Les parents souhaitant un accueil en ½ journées ne sont pas tenus de justifier d'une activité professionnelle.)

- Un courrier **d'engagement à la participation de la vie associative** pour la crèche P'tits Cressonets (cf annexe)

Le dossier est à transmettre :

- Via l'espace citoyen (à privilégier)
- Par mail : petiteenfance@mairie-vaucresson.fr
- En papier au guichet unique de la mairie : 8 grande rue (horaires d'accueil disponibles sur le site de la ville ou sur la porte de la mairie)

Tout dossier incomplet ou dont les informations sont erronées ne sera pas étudié.

Dans le cas des enfants à naître et pour confirmer votre demande sur la liste d'attente, il vous appartient de fournir la copie du livret de famille ou un acte de naissance, **dans le mois suivant la naissance** de votre enfant. **Ce délai dépassé, votre demande sera annulée.**

Les demandes étant supérieures aux places disponibles, tout enfant inscrit sur liste d'attente n'aura pas obligatoirement une place en crèche, ni à la date souhaitée, ni dans la crèche initialement choisie.

Tout changement de situation doit être signalé par courriel au service petite enfance petiteenfance@mairie-vaucresson.fr ou par courrier au guichet unique.

1) Présentation des crèches de la ville :

Nom	Crèche des Jardins	Crèche Jardy	Crèche P'tits Cressonets	Multi-Accueil Pré au Bois
Type de gestion	Municipale	DSP*	Associative	Associative
Nombre de places	50	30	16	24 dont 7 places Halte-garderie
Adresse	11 rue des jardins 01 71 02 80 70	1 allée des lauriers 09 55 51 84 45	15 allée des grandes fermes 01 47 95 00 48	41, rue du Pr Victor Pauchet 01.47.41.88.99
Horaires d'accueil	8h-18h30	7h45-18h45	8h-18h30	8h30-18h Fermée le mercredi
Fermetures	4 semaines l'été 1 semaine fin d'année Pont de l'ascension	3 semaines l'été 1 semaine fin d'année	4 semaines l'été 1 semaine fin d'année Pont de l'ascension	6 semaines l'été 1 semaine lors des vacances scolaires d'hiver et de printemps Du 24/ 12 au 1/1/ inclus

Particularités	Arrivée avant 9H30 Départ après 16h	Arrivée avant 9H30 Départ après 16h	Arrivée avant 10H30 Départ après 15h30	Accueil en ½ journée ou journées complètes (6 – 10 mois en ½ journées seulement)
-----------------------	--	--	---	---

* Délégation de service Public (DSP) : La commune délègue la gestion à un organisme privé. La Ville assure le suivi du fonctionnement qualitatif et quantitatif de la structure.

Des fermetures supplémentaires peuvent être ajoutées selon les besoins de la structure, du calendrier annuel (certains ponts) ainsi que pour les journées pédagogiques. Ces dates sont communiquées aux familles concernées par chaque établissement.

Particularités des crèches associatives

Les deux structures sont indépendantes l'une de l'autre et vis-à-vis de la commune. Le projet de ces crèches repose sur une **implication obligatoire des parents** tant dans le fonctionnement de la structure que dans sa gestion. Chaque bureau d'association est composé de parents sans lesquels la structure ne peut fonctionner. Choisir une crèche associative nécessite une implication active des parents. De ce fait, une lettre de motivation est demandée explicitant les possibilités et souhaits d'investissement de la famille dans le projet et le fonctionnement de la crèche. Les crèches peuvent également solliciter un entretien avec les familles en amont de l'admission.

2) Attribution des places

Les places en crèche sont attribuées par :

- La Ville pour les crèches Jardy et Jardins
- Les associations pour chacune de leur crèche Les P'tits Cressonnets et Pré au Bois

Le 1^{er} choix de structure énoncé par la famille, l'âge de l'enfant en lien avec les disponibilités de la structure sont pris en compte, ainsi que la date d'inscription sur la liste d'attente.

Toute attribution d'une place dans l'une des 4 crèches induit l'annulation des demandes pour les autres crèches de la commune.

Attribution des places par la Ville (pour les crèches Jardins et Jardy):

Une commission composée de représentant du service petite enfance, de directrice de structure et de l'élu en charge de la petite enfance, se réunit 3 fois dans l'année pour étudier les dossiers selon les mois de naissances (cf tableau ci-dessous) et la disponibilité de places dans les structures.

Mois de naissance	Mois de commission	Classe d'âge	Mois d'attribution place
Janvier à août Année N-1 et Année N-2	Avril année N	Moyens et grands	Septembre année N
Septembre Octobre Novembre Décembre Année N-1	Janvier année N	Mois concernés (petits moyens)	Septembre année N
Janvier Février Mars Avril Année N	Avril année N	Mois concernés (bébés)	Septembre année N
Mai Juin Juillet août	Juin année N	Mois concernés (bébés)	Septembre année N

L'attribution d'une place prend en compte l'âge de l'enfant (bébés, petits-moyens, moyens, grands), le premier choix de la structure (dans la mesure des possibilités) et respecte la date d'inscription sur la liste d'attente. Une attention particulière est portée aux enfants porteurs de handicap ou de maladie

chronique, ainsi qu'aux enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance. D'autres critères relatifs à la composition familiale ou à la situation sociale de la famille peuvent être pris en compte.

En prévision des commissions d'attribution des places en crèche, un courrier vous sera adressé afin d'actualiser votre demande si celle-ci est antérieure à 6 mois.

Les résultats des commissions sont transmis aux familles par mail, dans le mois suivant la commission concernée.

Attribution des places Pour Les P'tits Cressonets

L'attribution des places dans la crèche associative Les P'tits Cressonnets se fait après un entretien avec un membre du bureau et la directrice de la crèche. La date d'inscription, l'âge de l'enfant ainsi que les motivations d'implication dans l'association sont pris en compte pour l'attribution des places.

L'association réalise une seule commission au 2^{ème} trimestre. Les familles sont contactées directement par l'association.

Attribution des places pour Le Pré au Bois

Pour les journées complètes (à partir de 10 mois), une priorité est accordée aux familles déjà connue par la structure ainsi qu'aux familles qui demandent un accueil de 4 jours. Les places sont attribuées selon l'ordre chronologique des demandes et des critères sus cités. Un mélange d'âges homogène est également privilégié.

Pour un accueil en ½ journées (à partir de 6 mois), sans déjeuner, les attributions se font par ordre d'arrivée des demandes.

Avant l'entrée de l'enfant dans l'établissement, un entretien sera réalisé avec la directrice.

3) Participations financières des familles (toutes structures)

La participation financière des familles est soumise au barème de la C.A.F, basée sur un taux d'effort, défini par les revenus mensuels et la composition familiale. Les ressources prises en compte sont celles retenues par la CAF ou à défaut le dernier avis d'imposition. Il s'agit des ressources nettes des familles, hors prestations familiales et avant abattement.

Les plancher et plafond de ressources pris en compte sont définis par la CAF et actualisés à minima 1 fois par an.

Nombre d'enfants dans la famille	Participation familiale Tarif en vigueur au 1/9/25
1	0,0619%
2	0,0516%
3	0,0413%
4	0,0310%
5	0,0310%

Exemple, si les revenus mensuels du foyer s'élèvent à 6500 euros et avec 2 enfants :
 $6500 \times 0,0516 \% = 3,35 \text{ € de l'heure.}$

Mode d'accueil INDIVIDUEL

L'accueil individuel se déroule au domicile des parents (assistante parentale) et au domicile de l'assistante maternelle.

Pour vous aider dans vos démarches, les structures suivantes sont à votre disposition :

1. [Recrutement d'auxiliaires parentales et organisation des gardes partagées](#)

SERVICE SOLIDARITÉ DE VAUCRESSON

10 rue de la Folie - 01 71 02 80 90 – **SUR RENDEZ-VOUS**

a.dangueuger@mairie-vaucresson.fr

2. [Assistants maternelles](#)

La liste actualisée avec les disponibilités est consultable sur le site monenfant.fr

Assistants maternelles agréées de Vaucresson

Mme BEBIA KIBHA Berthe	6, rue de Cazes	06 40 53 99 13	4 enfants
Mme BRAIKIA Zoulikha	6, rue de Cazes	06 43 97 25 94	3 enfants
Mme JABRI Karima	10 rue de Cazes	07 65 22 77 16 09 71 26 24 18	4 enfants

Assistants maternelles agréées de Marnes-La-Coquette

Mme LARABI Oumou	1 avenue de la Marche	06 66 39 22 54	4 enfants
Mme MORIN Odile	16 avenue Etienne de Montgolfier	06 61 84 23 04	4 enfants
Mme HAUBENSACK Florence	7 ter rue Yves Cariou	06 72 47 08 77	2 enfants

3. [Contact utile](#)

CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Immeuble Béarn - 23 rue des Quatre-Vents - 92380 GARCHES

08 06 00 00 92 (obligatoire pour RDV de consultation médicale enfant)

[La PMI \(Protection Maternelle et Infantile\) - Portail aides et services - Hauts-de-Seine et Yvelines](#)

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE CRECHE

Cadre réservé à l'administration

DATE DE PRÉ-INSCRIPTION : _____

NOM DE L'ENFANT : _____

PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ ACTE DE NAISSANCE

DATE D'ACCUEIL SOUHAITÉE : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

RESPONSABLE LEGAL 1

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Adresse

.....

.....

Téléphone :


Email :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....



Temps travaillé :

Temps complet : h/semaine

Temps partiel : h/semaine

Congé parental jusqu'à

Situation de la famille :

célibataire marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e)

famille recomposée veuf (ve)

Date d'arrivée à Vaucresson : /...../.....

RESPONSABLE LEGAL 2

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente)

.....

.....

Téléphone :


Email :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

.....



Temps travaillé :

Temps complet : h/semaine

Temps partiel : h/semaine

Congé parental jusqu'à

N° CAF : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : **Prénom (si déjà né)** :

Date de naissance / naissance prévue le :

Nombre de frères et sœurs (*Noms - prénoms et date de naissance*)

.....

.....

Ses frères et sœurs sont-ils (elles) scolarisé(es) à Vaucresson ? : Oui Non

Dans quel(s) établissement(s) ? :

Ses frères et sœurs sont-ils (elles) inscrits dans une crèche de Vaucresson ? : Oui Non

Dans quel établissement ? :

Date d'accueil souhaitée :

Horaires de présence à la crèche souhaités par la famille (à titre indicatif)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Choix des structures par ordre de préférence :

- Multi-Accueil associatif Pré au Bois** – 41, rue du professeur Victor Pauchet
- Crèche associative P'tits Cressonets** – 15 allées des Grandes Fermes
- Crèche municipale des Jardins** – 11, rue des Jardins
- Crèche de Jardy** – 1, allée des Lauriers

INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)

Les informations obligatoires recueillies dans ce dossier de pré-inscription feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des candidatures. Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus ayant reçu une délégation en ce sens et les agents municipaux en charge des affaires scolaires/ Petite enfance ou de services disposant de compétences en la matière de la commune de résidence de l'enfant, la direction de la crèche municipale et des autres crèches de la commune, le président du conseil départemental ou les agents disposant de compétences déléguées en la matière, dans le seul cadre de sa mission d'organisation des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans.

Durée de conservation des données :

Elle ne pourra excéder la période d'accueil de l'enfant au sein des crèches de la commune ou celle nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Droits de la personne et consentement :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant à Mr Fortunato Guarino, Délégué à la Protection des Données de la ville de Vaucresson : dpo@mairie-vaucresson.fr Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à la préinscription en crèche pourra être retiré à tout moment.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements donnés ci-dessus et d'avoir eu connaissance des modalités d'inscription et d'informations. Je m'engage à informer la Ville de Vaucresson de toutes modifications relatives à ma situation familiale, professionnelle ou de domicile.

Fait à Vaucresson, le

Signature du ou des responsable(s) légaux précédée de la mention « lu et approuvé »

Courrier d'engagement à la participation de la vie associative de la crèche P'tits Cressonets

(Document obligatoire si vous souhaitez une place dans cet établissement)

NOM de Famille :

La crèche des P'tits Cressonets est gérée par des parents bénévoles.

L'inscription de votre enfant à la crèche vous **engage**, comme pour toute association, à un investissement en temps et à une participation active dans la vie de la crèche et de l'association.

En fonction de vos compétences, vous vous inscrirez dans l'une des commissions proposées (candidature au conseil d'administration, aide juridique, secrétariat, bricolage, jardinage, couture, courses...).

Merci de nous donner un aperçu de vos compétences en nous indiquant celles qui vous correspondent le mieux :

.....
.....
.....
.....

Accepteriez-vous de faire partie du Conseil d'Administration

- Oui
- Non

Sur quel poste :

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Administrateur

Fait à Vaucresson, le Signature du ou des responsable(s) légaux :